

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2009022

Signataire : FC/DM

OBJET :Convention 2009 DDASS/Ville d'Aubervilliers, Accueil-Ecoute-Soutien des jeunes en difficulté et de leurs parents-Projet MOSAIQUE-

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 2004-806 du 8 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Vu le budget communal,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années des actions de prévention et d'aide à l'accès aux soins,

Considérant le dossier réalisé par le service communal d'hygiène et de santé visant la poursuite des actions de son Point d'accueil et d'écoute « Mosaïque » en 2009,

Considérant que la ville sollicite en 2009, pour cette action, une subvention auprès de la Direction Départementale des Actions Sanitaires et Sociales de Seine-Saint-Denis,

Considérant que la DDASS 93 apporte en 2009 un soutien financier à hauteur de 35.000 Euros pour la prorogation de cette action jusqu'au 31 décembre 2009 avec une convention y afférent,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de la Direction départementale de Seine-Saint-Denis une subvention de 35.000 Euros pour la poursuite de l'action Point d'Accueil et d'Ecoute Mosaïque en 2009 et à signer la convention correspondante.

Le Maire

Jacques SALVATOR